

E FOOT 38

PV N° 344



du jeudi 1^{er} Juin 2017



SAISON 2016-2017

Journal officiel du District de l'Isère de Football



LE FOOT EN ISERE MOI J'ADHERE

L'HEBDOMADAIRE D'INFORMATION GENERALE DU FOOTBALL DEPARTEMENTAL

Table des Matières

Cette Semaine :

SECRETARIAT ADMINISTRATIF	3
COMMISSION D'APPEL	5
COMMISSION DES ARBITRES	7
COMMISSION DELEGATIONS	12
COMMISSION ETHIQUE ET PREVENTION	13
COMMISSION FEMININES	14
COMMISSION FOOT ENTREPRISE	15
COMMISSION FUTSAL	16
COMMISSION DES REGLEMENTS	17
COMMISSION SPORTIVE	19
STADES MUNICIPAUX GRENOBLOIS	20
COMMISSION TECHNIQUE	21
COMMISSION DES TERRAINS	24

COORDONNÉES DISTRICT

2 BIS RUE PIERRE DE COUBERTIN
38360 SASSENAGE
TEL : 04 76 26 82 90 - FAX : 04 76 27 04 62
EMAIL : district@isere.ff.fr



ETHIQUE	04 76 26 87 70
SECRETARIAT	04 76 26 82 90
TRESORIER	04 76 26 82 92
APPEL	04 76 26 87 72
ARBITRES	04 76 26 82 94
DISCIPLINE	04 76 26 82 97
TERRAINS	04 76 26 82 95
FEMININES	04 76 26 87 73
ENTREPRISES-FUTSAL	04 76 26 87 74
REGLEMENTS	04 76 26 82 96
SPORTIVE	04 76 26 87 71
STATUT DE L'ARBITRAGE	04 76 26 87 75
TECHNIQUE	04 76 26 82 99

NOS PARTENAIRES



SUD RHÔNE ALPES
BANQUE ET ASSURANCE



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfet de l'Isère
Direction
Départementale de la
Cohésion Sociale



isère
LE DÉPARTEMENT
www.isere.fr



MEMOCLUB
votre nom devient une marque
www.memoclub.fr / Tél : 04 76 33 05 91
TEXTILES ET OBJETS PUBLICITAIRES



Célébrer . Récompenser . Communiquer

CAEC
CHAUD/FROID TOUTES ÉNERGIES
04 76 72 33 88
caec-chauffage-climatisation.com

SECRETARIAT ADMINISTRATIF

MARDI 30 MAI 2017

FERMETURE DES BUREAUX DU DISTRICT

Nous vous informons les bureaux du District seront fermés le 5 juin 2017. (Lundi de Pentecôte)

RAPPEL E-MAILS COMMISSIONS ET AUTRES

Autres E-mails	
DISTRICT	district@isere.fff.fr
PRESIDENT	president@isere.fff.fr
VICE PRESIDENT DELEGUE	herve.giroud-garampon@isere.fff.fr
TRESORIER	tresorier@isere.fff.fr
COMPTABILITE	comptabilite@isere.fff.fr
SECRETAIRE GENERAL	secretaire-general@isere.fff.fr
RESPONSABLE ADMINISTRATIVE	elisabeth.belot@isere.fff.fr
CONSEILLER TECHNIQUE FEDERAL	thomas.bartolini@isere.fff.fr
EDUCATEUR SPORTIF	david.cazanove@isere.fff.fr
CONSEILLER DEPARTEMENTAL FOOTBALL ANIMATION	jeremy.hugonnard@isere.fff.fr
CONSEILLER TECHNIQUE DE L'ARBITRAGE	nicolas.brotons@isere.fff.fr

E-mails Commissions	
APPEL	appel@isere.fff.fr
ARBITRES	arbitres@isere.fff.fr
DELEGATIONS	delegations@isere.fff.fr
DISCIPLINE	discipline@isere.fff.fr
FOOT ENTREPRISE	foot-entreprise@isere.fff.fr
FUTSAL	futsal@isere.fff.fr
SPORTIVE	sportive@isere.fff.fr
TERRAINS	terrains@isere.fff.fr
FEMININES	feminines@isere.fff.fr

Pour information: Si vous utilisez les adresses e-mail des commissions, il est inutile de faire une copie au District. Un transfert est fait automatiquement.



CAISSE DE PEREQUATION - FRAIS D'ARBITRAGE

Cette saison la caisse de péréquation pour les frais d'arbitrage va de l'**Excellence à la 3° Division**. Cela signifie que dans ces catégories vous n'avez plus besoin de payer les arbitres directement au match.

Par contre pour la catégorie de la **4° Division, les féminines, les jeunes, le futsal, le foot entreprise et les Coupes, sauf les finales**, les arbitres devront être payés au match moitié moitié par les 2 clubs.

TRESORERIE

RELEVES SUR FOOTCLUBS

Les relevés de trésorerie sont disponibles sur Footclubs. (ORGANISATION – EDITION ET EXTRACTION – DERNIER RELEVÉ) ou (ORGANISATION – ETAT DU COMPTE)

Nous vous enverrons un mail chaque mois pour vous informer de la date de la mise à disposition de ces relevés.

FORFAIT DANS LES 3 DERNIERES JOURNEES

Du 27-28 Mai 2017

Amende 228 €

JARRIE CHAMP	PE
EYBENS	1D
VOIRON MOIRANS	2D
VILLENEUVE	3D
VAREZE	FEMA8
MARTINEROIS	U19

FORFAIT JOURNEE

Du 29 Mai 2017

Amende 32 €

FASSON	ENTR
--------	------

FORFAIT DANS LES 3 DERNIERES JOURNEES

JEUNES

Du 20 Mai 2017

Amende 124 €

TOUR ST CLAIR	U17
---------------	-----

FORFAIT GENERAL SENIORS

Du 26-28 Mai 2017

Amende 90 €

CHARVIEU	1D
CROLLES	3D

FORFAIT GENERAL U17

Du 26-28 Mai 2017

Amende 68 €

NIVOLAS	U17
TOUR ST CLAIR	U17

CORRESPONDANCES

TRANSMISES AUX COMMISSIONS :

DISCIPLINE: ST ANDRE LE GAZ – DARTOIS V. – CICERON F. – BECHET P. – BESSAOUD A. – VEUREY – RIAD NASRI – CUSANNO S. – ECHINE A. – CHERKAOUI H. – HESNI M. – MASIA P.

APPEL: ARTAS – VEUREY – AS MARTINEROIS (2)

REGLEMENTS: BESSAOUD A. – ARTAS – ST LATTIER – PICARD B. – ST GEOIRE EN VALDAINE – RCA.



COMMISSION D'APPEL

TÉL : 04 76 26 87 72

mardi à partir de 16 H.

REUNION DU MARDI 30/05/2017

Président : M. VACHETTA.

Présents; A.SECCO (secrétaire) V. SCARPA, J-M. KODJADJANIAN, R. NODAM, Y. DUTCKOWSKI, J. LOUIS.

CONVOICATIONS

DOSSIER N° 56: Appel du club de FC VEUROIS de la décision de la commission de discipline prise le 23/05/2017 parue le 25/05/2017 PV N°343.

MATCH: ST ANDRE LE GAZ / VEUREY – SENIORS - PROMOTION D'EXCELLENCE – POULE B du 14/05/2017.

L'audition aura lieu le Mardi 06/06/2017 à 19h30.

Les personnes convoquées le seront par un courrier envoyé au président du club et aux personnes concernées.

DOSSIER N° 57: Appel du club d'ARTAS CHARANTONNAY de la décision de la commission des règlements prise le 16/05/2017 parue le 18/05/2017 PV N°342.

MATCH: GROUPEMENT ISERE RHODANIENNE / ARTAS CHARANTONNAY – U 17 – PROMOTION D'EXCELLENCE – POULE B du 13/05/2017.

L'audition aura lieu le Mardi 13/06/2017 à 19h30.

Les personnes convoquées le seront par un courrier envoyé au président du club et aux personnes concernées.

APPEL DISCIPLINAIRE

AUDITION DU MARDI 30/05/2017

RELEVÉ DE DÉCISION

DOSSIER N° 53: Appel du club de ST CASSIEN de la décision de la commission de discipline prise le 09/05/2017 parue le 11/05/2017. PV N°341.

MATCH : MANIVAL 2 / ST CASSIEN – SENIORS – PROMOTION D'EXCELLENCE – POULE A du 23/04/2017.

La commission:

Confirme la décision de la commission de discipline.

APPEL RÉGLEMENTAIRE

AUDITION DU MARDI 30/05/2017

RELEVÉ DE DÉCISION

DOSSIER N° 54: Appel du club de L'AS MARTINEROIS de la décision de la commission des règlements prise le 09/05/2017 parue le 11/05/2017, PV N°341.

MATCH : AS MARTINEROIS / VALLEE DE LA GRESSE – U19 – EXCELLENCE du 29/04/2017.

La commission:

Confirme la décision de la commission des règlements.



APPEL REGLEMENTAIRE

AUDITION DU MARDI 23/05/2017

NOTIFICATION DE DECISION

DOSSIER N° 51: Appel du club de CROLLES-BERNIN de la décision de la commission des règlements prise le 02/05/2017 parue le 04/05/2017 PV N° 340.

MATCH: CROLLES-BERNIN 2 / VALLEE DU GUIERS – U15 – PROMOTION D'EXCELLENCE – POULE A du 29/04/2017.

Composition de la commission d'appel du district :

Président : M. VACHETTA.

Présents; A.SECCO (secrétaire) V. SCARPA, J-M. KODJADJANIAN, G. BISERTA, R. NODAM, J. LOUIS.

En présence de :

- Mr. ROBERT Jean-Luc représentant le président du club de CROLLES-BERNIN.
- Mr. GONTHIER Thibaut secrétaire jeunes du club de CROLLES-BERNIN.
- Mr. AVELINE Nicolas directeur technique du club de CROLLES-BERNIN.
- Mr. CLEYET-MARREL Michel président du club de VALLEE DU GUIERS.
- Mr. DE TYCHEY DE LA FERT Thomas éducateur du club de VALLEE DU GUIERS.
- Mr. MAZZOLENI Laurent représentant de la commission sportive.
- Mr. BOULORD Jean-Marc président de la commission des règlements.

Après rappel des faits et de la procédure, l'appelant ayant pris la parole en premier et ayant clos l'audition.

Les personnes auditionnées, les représentants des instances n'ayant pris part ni aux délibérations, ni à la décision.

- Considérant que l'appel a été formé dans les conditions de temps et de forme prescrites à l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF ;

Qu'il est recevable :

- Considérant que le club de CROLLES-BERNIN interjette appel de la décision de la commission des règlements prise le 02/05/2017 parue le 04/05/2017 PV N° 340, ayant donné match perdu par forfait (1 point, 0 but)

MATCH: CROLLES-BERNIN 2 / VALLEE DU GUIERS – U15 – PROMOTION D'EXCELLENCE – POULE A du 29/04/2017.

- Considérant que Mr. ROBERT Jean-Luc représentant le président, AVELINE Nicolas directeur technique du club de CROLLES-BERNIN précise qu'une demande de report du match de leur équipe une U15 pour manque d'effectif a été faite à la commission sportive dans les délais réglementaires et acceptée par celle-ci.

Que l'équipe deux s'est déplacée avec trois U13 pour être au complet, qu'aucun joueur « brulé » n'était dans l'effectif.

- Considérant que Mr. GONTHIER Thibaut responsable des plannings du club de CROLLES-BERNIN, dit avoir joint une personne, sans se rappeler son nom ou sa fonction du club de VALLEE DU GUIERS.

N'ayant pas de réponses Mr GONTHIER a envoyé un mail au club de VALLEE DE LA GRESSE pour reporter le match de l'équipe une à un mercredi après-midi, report accepté par Vallée de la Gresse et la commission sportive.

Par contre il n'a pas envoyé de mail au club de VALLEE DU GUIERS.

- Considérant que Mr CLEYET-MARREL Michel président et DE TYCHEY DE LA FERT Thomas éducateur du club de VALLEE DU GUIERS n'ont eu aucune information dans leur club du correspondant jeune ou de la secrétaire d'un coup de téléphone ou d'un mail du club de CROLLES-BERNIN demandant le report du match, ce qui les aurait intéressés, cinq à six joueurs manquaient ce jour-là dans leur équipe.

Ils trouvent anormal que l'on puisse décaler un match de l'équipe une et de faire jouer le match prévu au calendrier de l'équipe deux.

- Considérant que Mr. MAZZOLENI Laurent co-président de la commission sportive n'a pas vérifié si le report de match était celui de l'équipe une ou de l'équipe deux, faisant confiance au responsable du groupe U15, que le report n'aurait jamais dû être accordé à l'équipe une mais à l'équipe deux.
- Considérant que Mr BOULORD Jean-Marc président de la commission des règlements précise que quand un club a un problème d'effectif dans une équipe, on complète l'équipe une et on regarde combien de joueurs sont disponibles pour la ou les équipes inférieures.
Que le club qui manque d'effectif doit donner la priorité à l'équipe une et non l'inverse, et demander le report avec l'accord du club adverse et de la commission sportive pour l'équipe deux.
- Considérant que le club de CROLLES-BERNIN possède dans son bureau ou ses encadrants des personnes chevronnées avec de l'expérience, connaissant parfaitement le fonctionnement et les priorités dans le cadre des reports de match.

Par ces motifs La commission:

Confirme la décision de la commission des règlements, modifie le libellé « match perdu par forfait pénalité (1 point, 0 but).

Les frais de dossier de la commission d'appel sont à la charge du club de CROLLES-BERNIN.

Les frais de déplacement du club de LA VALLEE DU GUIERS (35,64€) sont à la charge du club de CROLLES-BERNIN.

Conformément aux dispositions de l'article 188-2 des Règlements Généraux de la F.F.F. la présente décision est susceptible d'appel devant la Commission d'Appel de la Ligue Rhône Alpes, dans un délai de 10 jours suivant les modalités des articles 188 et 190 des R.G. de la F.F.F.

Le Président
VACHETTA Michel

Le Secrétaire
SECCO André

COMMISSION DES ARBITRES

REUNION DU MARDI 30 MAI 2017

Président : A. SERVE

CTDA : N. BROTONS

Présents : J.M KODJADJANIAN, J VELOSO, J SABATINO.

STAGE ANNUEL INFORMATION IMPORTANTE À L'ATTENTION DES ARBITRES ET DES OBSERVATEURS

Veillez prendre note dès à présent que tous les arbitres de catégories D1, D2 D3 et D4, les arbitres assistants agréés LIGUE, les arbitres assistants de DISTRICT, les jeunes arbitres, les féminines et les observateurs appartenant au DISTRICT DE L'ISERE DE FOOTBALL sont dans l'obligation d'effectuer le

STAGE DE DÉBUT DE SAISON qui s'effectuera le :

SAMEDI 09 SEPTEMBRE 2017 de 8h à 17h

Lieu : TSF de VOIRON ancien (CREPS).

Prendre vos dispositions dès à présent.



REUNION ARBITRES AUXILLIAIRES SAISON 2017/2018

Secteur – **VOIRON / ST MARCELLIN / GRENOBLE / FONTAINE, PONTCHARRA et la MURE**

MERCREDI 07 JUIN 2017 à 19h30

Lieu : District de l'Isère de Football, 2 bis rue Pierre de Coubertin 38360 SASSENAGE

Pour les inscriptions : Fiche d'inscription sur le site du DISTRICT ou bien par mail à l'adresse suivante : dimitri.kristo@orange.fr

Pour tout renseignement contactez Monsieur Dimitri KRISTO au 06.37.97.88.14

Secteur **BIEVRE et VALLOIRE**

MARDI 20 JUIN 2017 à 19h30

Lieu : Salle Polyvalente du GONTARD 38122 MONSTEROUX -MILIEU

Pour les inscriptions : Fiche d'inscription sur le site du DISTRICT ou bien par mail à l'adresse suivante : andre.serve@free.fr .

Pour tout renseignement contactez Monsieur André SERVE au 06.82.75.50

DOSSIER ARBITRES 2017/2018 :

Les fiches de renseignements arbitre pour la saison 2017/2018 sont à remplir en ligne sur le site du District (rubrique Arbitrage, Documents, Dossier Arbitre 2017/2018).

RESERVE TECHNIQUE

**RENCONTRE N° 18576254 DU 23AVRIL 2017 SENIORS PROMOTION
EXCELLENCE poule A MANIVAL 2/ SAINT CASSIEN SCORE FINAL 2 /0**

Réserve technique déposée par le club de SAINT CASSIEN:

LES FAITS: A la 56ème minute de jeu le **CAPITAINE DE SAINT CASSIEN Monsieur Maxime CHAUVIN** licence n° 2538642576 dépose une réserve technique concernant la position du ballon sur un pénalty en faveur de **MANIVAL**, en précisant que le ballon a été posé sur la gauche du point de pénalty.

SUR LA FORME: La réserve est recevable déposée au bon moment par le capitaine de **SAINT CASSIEN Monsieur Maxime CHAUVIN** en présence du capitaine adverse et de l'assistant concerné.

SUR LE FOND: 1) l'arbitre dans son rapport **INDIQUE** que le ballon est placé sur le point de pénalty, a une extrémité de celui-ci ayant un contact avec le dit point.

CONCLUSION: La CDA dit **PAS FAUTE TECHNIQUE, SCORE ACQUIS SUR LE TERRAIN**

RESERVE TECHNIQUE

**RENCONTRE N° 19335753DU 21 MAI 2017 COUPE FEMININE ISERE A 8
CORBELIN / DOMENE 3/3 3 tirs au but à 4**

Réserve technique déposée par le club de CORBELIN:

LES FAITS: A la fin du temps réglementaire les équipes étant à égalité ont été départagées par une séance de tirs au but. Le club de **CORBELIN** estimant que la séance aurait dû être de **TROIS TIRS** au but au lieu de **CINQ**.

SUR LA FORME: La réserve est recevable car déposée à l'issue des trois tirs au but (selon le rapport de l'arbitre)

SUR LE FOND: 1) Nulle part dans les règlements des coupes féminines du DISTRICT DE L'ISÈRE, il n'est spécifié que la série de tirs au but sera de TROIS. Donc la jurisprudence, veut que ce soit le règlement des tirs au but qui soit appliqué. Celui-ci prévoyant une série de CINQ tirs au but, l'arbitre OFFICIEL a fait une juste application des textes en vigueur.

CONCLUSION: La CDA dit PAS FAUTE TECHNIQUE, SCORE ACQUIS SUR LE TERRAIN

RESERVE TECHNIQUE

RENCONTRE N° 19340277 DU 21 MAI 2017 COUPE FEMININE A 8 AMITIE
FORMAFOOT B.V. / VALMONTAISE 2/2 4 tirs au but à 3

Réserve technique déposée par le club de VALMONTAISE:

LES FAITS: A la fin du temps réglementaire les équipes étant à égalité ont été départagées par une séance de tirs au but. Le club de Valmontoise estimant d'après un papier non OFFICIEL qui parle d'élimination directe en TOURNOI, que la séance aurait dû être de TROIS TIRS au but au lieu de CINQ.

SUR LA FORME: La réserve n'est pas recevable car déposée à l'issue des cinq tirs au but (selon le rapport de l'arbitre)

SUR LE FOND: 1) Nulle part dans les règlements des coupes féminines du DISTRICT DE L'ISÈRE, il n'est spécifié que la série de tirs au but sera de TROIS. Donc la jurisprudence, veut que ce soit le règlement des tirs au but qui soit appliqué. Celui-ci prévoyant une série de CINQ tirs au but, l'arbitre OFFICIEL a fait une juste application des textes en vigueur.

CONCLUSION: La CDA dit PAS FAUTE TECHNIQUE, SCORE ACQUIS SUR LE TERRAIN

MESSAGE IMPORTANT

COMMISSION MEDICALE ET COMMISSION DES ARBITRES

Nouveau principe : un certificat médical est valable 3 saisons* (*sous réserve de respecter certaines conditions)
Licenciés concernés : Les joueurs amateurs, Les dirigeants (sauf dans le cas où la Ligue ne réclame pas le certificat médical)

Licenciés non concernés Les joueurs sous-contrats (professionnel, fédéral, élite, stagiaire, aspirant, apprenti) Les entraîneurs (Technique régional, Technique National, Educateur Fédéral, Animateur Fédéral) **Les arbitres**

Dossiers médicaux des arbitres : Message à destination des **arbitres** qui vont renouveler leurs licences et vont faire leur **visite médicale**.

Information pour les arbitres qui souhaitent renouveler leur licence sur la saison 2017/2018.
Afin d'éviter les examens inutiles ou au contraire éviter les retours pour examen manquant, voici quelques précisions sur la visite médicale.

Dans tous les cas de figure, vérifiez bien que le médecin contrôle votre vue et le note sur le dossier.
De même il doit marquer la date PRECISE de votre dernier vaccin antitétanique (pour cela, emmenez votre carnet de santé lors de la visite).

* Vous avez moins de 35 ans : inutile de refaire un Électrocardiogramme puisque déjà fait lors d'une visite précédente.



* Vous avez entre 35 et 50 ans : Électrocardiogramme obligatoire tous les 5 ans, mais PAS PLUS.

Ou l'épreuve d'effort chez un cardiologue si vous avez plusieurs facteurs de risque cardiovasculaire (FRCV.)

* Vous avez plus de 50 ans : l'épreuve d'effort tous les ans ou tous les 2 ans selon votre nombre de facteurs de risque cardiovasculaire (FRCV.)

Inutile de répéter les examens tous les ans quand ce n'est pas demandé, cela coûte cher, vous encombrez les consultations des cardiologues ou de votre médecin. Mais inversement, inutile d'envoyer votre dossier s'il n'est pas rempli correctement.

Il vous sera retourné d'où perte de temps pour tout le monde ; vous, votre médecin, la CDA, le secrétariat et le médecin du District.

Merci de votre attention.

PRENDRE RENDEZ-VOUS LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE, ATTENTION A L'ATTENTE.

Le dossier MEDICAL est téléchargeable sur le site du DISTRICT (lien ARBITRAGE)

FORMATION CONTINUE :

Comme évoqué en début de saison lors de l'AG des arbitres, une formation théorique continue va être mise en place cette saison, à destination de tous les arbitres.

Ces formations seront obligatoires, comme cela apparaît dans le RI de la CDA 2016/2017, avec des bonus/malus.

Objectifs :

- Assimilation des nombreuses nouvelles Lois du Jeu
 - Progression des arbitres sur les connaissances théoriques,
 - Moins d'erreurs sur les terrains et les questionnaires annuels
 - Crédibilité et confiance renforcées
- Ces formations se dérouleront de la manière suivante :
- Formations à distance basées chacune sur un questionnaire en ligne de 10 questions QCM (même fonctionnement que le questionnaire annuel en ligne)
 - Délai d'une semaine maxi pour envoyer la réponse en ligne (aucun format papier accepté, afin de faciliter la gestion des corrections par les formateurs)
 - Une formation tous les 1 mois et ½ environ. Dates des formations continues pour cette saison 3 juin 2017 (dates de publication du questionnaire)**
 - Après la date limite, les notes et la correction commentée seront envoyées aux arbitres

CONTACTS COMMISSION :

Président :

André SERVE *Port. : 06 82 75 50 07 / Tél. Dom. : 04 74 86 16 63 – Mail : andre.serve@free.fr*

Conseiller Technique Départemental en Arbitrage (CTDA) :

Nicolas BROTONS *Port. District : 06 95 14 29 38 – Mail District : nicolas.brotons@isere.fff.fr*

Le numéro du CTDA n'est pas joignable le week-end (hormis lors des formations qui sont organisées le week-end)

Désignateur arbitres adultes :

Albert BROUTY *Port. District : 06 17 14 62 03 / Port. : 06 31 79 46 91 Mail : albertbrouty@aol.com*

Désignateur jeunes arbitres :

Eric FIARD *Port. District : 06 46 41 36 44 / Port. : 06 70 29 68 27 / Mail : veyet.fiard@yahoo.fr*

Désignateur Observateurs :

Jean-Marie KODJADJANIAN *Port. : 06 81 81 90 32 – Mail : jmarie.kodja@yahoo.fr*

Désignateur Futsal et Foot Entreprises :

Fernand RODRIGUES Port.District : 07 85 98 74 44 /Port. : 06 16 33 38 84 – Mail : fernandrodrigues21@gmail.com

Correspondant Trésorerie : José VELOSO Port. : 07 87 55 57 16 – Mail : jose-veloso@wanadoo.fr

Afin de répondre aux attentes des clubs et des arbitres, la CDA a fait en sorte d'avoir des REFERENTS dans les divers SECTEURS géographiques du département :

Secteur FONTAINE / PONTCHARRA / LA MURE
KRISTO Dimitri (CDA) : 06 37 97 88 14

Secteur NORD-ISERE
MORE Stéphane (CDA) : 06 84 05 53 97

Secteur VOIRON / SAINT MARCELLIN
BROUTY Albert (CDA) : 06 31 79 46 91

Secteur BIEVRE-VALLOIRE
SERVE André (CDA) : 06 82 75 50 07

COURRIERS

Courriers divers :

FFF.FOOT 2000 : Indisponibilités diverses.

COMMISSION DE DISCIPLINE : fiches navettes, pris note, transmises au responsable concerné.

COURRIERS CLUBS :

NOYAREY F.C : Le Président de la CDA à pris contact avec le Secrétaire de votre Club.

CS MIRIBEL les ECHELLES : Pris note.

ASCOL F 38 : Pris note, transmis pour suite à donner.

COURRIERS ARBITRES :

Mr GERARD Maxence : Pris note.

**ATTENTION
L'ARBITRE, SI TU Y TOUCHES
T'ES SUR LA TOUCHE
LA FRAPPE C'EST DANS LE BALLON**

La loi du 23 octobre 2006 stipule que les arbitres sont considérés comme chargés d'une mission de service public, et les atteintes dont ils peuvent être victimes dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur mission seront désormais réprimées par des peines aggravées, lourdes amendes et peines de prison ferme prévues par le code pénal.



COMMISSION DELEGATIONS

REUNION DU MARDI 30 MAI 2017

PRESIDENT : CICERON FABIEN Portable : 06.33.54.57.25

PRESENTS : BOULORD JEAN MARC, MONTMAYEUR MARC

EXCUSE : DENECHERE Gilles

Permanence Commission : 04.76.26.87.75 : tous les mardis de 16h à 20h00

Merci de **FAIRE IMPERATIVEMENT** toutes vos demandes de délégué sur l'adresse mail ci-dessous :

E-mail : delegations@isere.fff.fr

DEMANDE DE DELEGUES

Les demandes de Délégué doivent se faire par **mail officiel ou courrier avec entête du Club**.

Aucune autre demande ne sera prise en compte.

Pour le championnat : la demande doit être faite 1 mois avant la date de la rencontre.

Pour les coupes : la demande dans les 5 Jours qui suivent le tirage des rencontres.

MESDAMES, MESSIEURS LES CORRESPONDANTS DE CLUBS :

N'oubliez pas d'avertir les officiels afin de leur confirmer: L'heure et le lieu de la rencontre.

Vous avez leurs coordonnées sur le Site du District *DOCUMENTS*, Trombinoscope des Délégués 2016-2017.

CANDIDATURE DÉLÉGATION POUR LA SAISON 2017-2018 :

en vue de renfort pour sa commission : la commission de délégation recherche des délégué(e)s pour la saison prochaine. Toute candidature sera étudiée,. Date limite de candidature : 31 juillet 2017. Merci d'envoyer vos candidatures à la commission

Profil : connaissance des règlements, relationnel, connaissance informatique obligatoire (tablette et traitement de texte), disponibilité le week-end.

COMMUNICATION POUR LES DÉLÉGUÉS :

Les délégués qui sont en Excellence et Promotion d'Excellence doivent contrôler l'éducateur qui est présent sur le banc afin de vérifier que ce soit bien l'éducateur déclaré à la commission des règlements avec le diplôme demandé pour ces divisions. Il faudra noter que les éducateurs diplômés sont bien bien présents à la rencontre dans l'onglet « Règlements Locaux ».

Courriers :

RAPPORTS REÇUS: MORE Claude, BECHET Patrice, DUTCKOWSKI Yohan, HUGOT Daniel, DENECHERE Gilles, BALDINO Cataldo, AHMD HEZAM Zine, COTTIER Raphael, BLANCHEFLEUR Bernard, GUEDOUAR Ridha, Boulord Jean Marc, CICERON Fabien

Rapports en attente de réception :

INDISPONIBILITÉS :

BUOSI Bernard	Du	09/05/2017	Au	24/06/2017
MONTMAYEUR Marc	Du	04/06/2017	Au	05/06/2017
BALDINO Cataldo	Du	03/06/2017	Au	05/06/2017

DESIGNATIONS :

Dimanche 14 mai				
Catégorie	Club recevant	Club visiteur	Délégué désigné	Répartition des frais
Coupe Monique Bert	VOIRON MOIRANS	HAUTE TARENTEISE	COTTIER Raphael	Frais aux 2 Clubs
Coupe Monique Bert	SUD ISERE	VER SAU	GUEDOOUR Ridha	Frais aux 2 Clubs

COMMISSION ETHIQUE ET PREVENTION

RÉUNION DU MARDI 30 MAI 2017

Présents : MALLET, GIROUD-GARAMPON, BERT, EL GHARBI, MONTMAYEUR, PICOT

COURRIERS

Rapport officiel : Ciceron

BONUS-MALUS

Arrêté au PV 343 est sur le site pour toutes les catégories.

CHALLENGE CLAUDE MONTPIED U15-U17-U18 F

Pensez à compléter vos fiches « sportivité ». Vous trouverez ces fiches sur le site du district onglet « éthique et prévention » sportivité, fiche challenge 2016-2017. Merci pour vos jeunes.

RECIDIVE CLUBS

Tableau à jour au PV 343 est sur le site du district.

Les clubs ont reçu l'information par courrier postal et sur la boîte mail officielle du club dès la parution de la sanction et le PV de la commission éthique a repris ces informations tout au long de la saison.



COMMISSION FEMININES

RÉUNION DU MARDI 30/05/2017

Présents: J. Issartel, T. Truwant

Boite mail officielle : feminines@isere.fff.fr

Tous les courriers sont à envoyer à la commission féminine : **merci de ne pas mettre inutilement la commission sportive en copie.**

REUNION PLENIERE

Une réunion Plénière est prévue au District de l'Isère le 22 juin 2017 à 18h30.

COURRIERS

ARTAS CHARANTONNAY, VAREZE, SUD ISERE

CHAMPIONNAT INTER DISTRICT

Défaite d'E.G 2 F face à MAGLANS lors de la 3^e journée

CHAMPIONNAT U 18 F

EXCELLENCE
Journée 14 du 10 juin
Reportée au 18 juin

COUPE MONIQUE BERT A 11

½ finale le 4 juin
SUD ISERE – VER SAU 14 H 30 à MENS

F M I
2 réunions de formation F M I seront organisées le 7 septembre 2017

COUPE U15F / U18F

COUPE U15F

Finale : le 24 juin à ST MARCELLIN
NIVOLAS – G F 38

COUPE U 18 F

FINALE le 11 juin à ESTRABLIN
ARTAS CHARANTONNAY - ESTRABLIN

Le Président
Jacques ISSARTEL
06 34 87 23 55



COMMISSION FOOT ENTREPRISE

REUNION DU MARDI 30 MAI 2017

Commission : Xavier ROCHETTE, Patrick MONIER, Farid EL MASSOUDI.

CORRESPONDANCE

Courriel Commission Foot Entreprise : foot-entreprise@isere.fff.fr

142. CEA Grenoble 3 : noté.

143. GSE : noté.

144. CEA 2 Grenoble : noté (fair-play).

145. Mr Noureddine BRIOUA (arbitre) : noté.

146. CEA 1 ST : noté (fair-play).

COORDONNEES

Arbitres : site du district : Arbitrage / Documents / Coordonnées Arbitres / Coordonnées Arbitres.pdf

Correspondants équipes Foot Entreprise : site du district : Documents / Foot Entreprise - Liste des correspondants (format pdf).

NOTES AUX CLUBS

Assemblée Générale d'été : tous les clubs doivent être représentés par le président du club. Pas de possibilité de remettre un pouvoir à un autre club, cependant le président peut donner son pouvoir à un dirigeant ou à un joueur du club (personne majeure). L'Assemblée Générale aura lieu **vendredi 30/06/2017 au Stade des Alpes à Grenoble**.

COUPES DE L'ISERE FOOT ENTREPRISE, FOOT A 11

Sous réserve équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.

Finale Coupe de l'Isère : Air Liquide – CD Varcès.

Vendredi 09/06/2017, 20h45. Stade René Perrouault, Champ-sur-Drac.

Finale Coupe René Laffont (Repêchage) : ASPTT 3 Sifac – ASPTT 4 SFI.

Vendredi 16/06/2017, 20h45. Stade René Perrouault, Champ-sur-Drac.

COUPES DE L'ISERE FOOT ENTREPRISE, FOOT A 8

Sous réserve équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.

Finale Coupe de l'Isère : CEA 3 Grenoble – Métropolitains 1.

Vendredi 09/06/2017, 19h15. Stade René Perrouault, Champ-sur-Drac.

Finale Coupe de l'Isère Repêchage : Les Anciens de l'ACREE – Métropolitains 2.

Vendredi 09/06/2017, 19h15. Stade René Perrouault, Champ-sur-Drac.

CHAMPIONNAT, FOOT A 11

Sous réserve équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.

AJ18. CEA 2 Grenoble – ASPTT 4 SFI.

Jeudi 01/06/2017, 20h00. Jean Jullien, Sassenage.

RJ13. CEA 1 ST – Air Liquide.

Mardi 06/06/2017, 20h15. Paul Vieux-Melchior, Sassenage.

J18. CD Varcès – CEA 1 ST.

Lundi 12/06/2017, 20h30. Stade de la Tour, Saint-Quentin sur Isère.

RJ16. Air Liquide – ASPTT 4 SFI.

Lundi 12/06/2017, 20h15. Paul Vieux-Melchior, Sassenage.

RJ17. ASPTT 2 ST – CEA 2 Grenoble.

Lundi 12/06/2017, 20h15. Jean Jullien, Sassenage.

RJ09. GSE – ASPTT 1 La Poste.

Lundi 12/06/2017, 20h00. Espagnac, Grenoble.

RJ13. CD Varcès – ASPTT 4 SFI.

Jeudi 15/06/2017, 20h30. Stade de la Tour, Saint-Quentin sur Isère.

CHAMPIONNAT, FOOT A 8

Sous réserve équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.

RJ03. CEA 3 Grenoble – Métropolitains 2.

Mercredi 31/05/2017, 20h00. Jean Jullien, Sassenage.

RJ10. Métropolitains 1 – Les Anciens de l'ACREE.

Lundi 12/06/2017, 20h15. Pablo Picasso, Echirolles.

RJ10. Fasson – CEA 3 Grenoble.

Lundi 12/06/2017, 20h00. Bachelard.

RJ10. Métropolitains 2 – Energie Sports.

Lundi 12/06/2017, 20h00. Bachelard.

RJ05. CEA 3 Grenoble – Fasson.

Jeudi 15/06/2017, 20h00. Stade René Perrouault, Champ-sur-Drac



COMMISSION FUTSAL

T. 04.76.26.87.74

REUNION DU MARDI 30/05/2017

Présents (e) : LOUIS J, CARRETERO C

Excusée : M.J MUFFAT.

Adresse mail de la commission : futsal@isere.fff.fr



La Commission Futsal rappelle aux clubs qu'elle ne reçoit que sur rendez-vous

Coordonnées du Responsable Championnat Séniors : CARRETERO Christophe : 06-99-88-64-01

INFO

Les clubs intéressés pour la formation : **Module Futsal Découverte**

La commission technique du District de la LOIRE vous propose un module Futsal découverte le vendredi 7 juillet 2017 à Andrézieux. Inscriptions disponibles sur le site du District de la Loire

Pour plus de renseignements voir page d'accueil du District de la LOIRE, ou contacter Mr Didier ROUSSON CTF de la Loire.

La Ligue AURA organise une formation **Mr SECURITE (obligatoire)** pour les équipes évoluant en Ligue saison 2017/2018 le **24/06/2017** à VILLEURBANNE au siège de la Ligue de 9h00 à 13h00

CHAMPIONNAT EXCELLENCE :

Considérant l'article 23-4 des Règlements Généraux du DIF :

23-4 - En cas d'égalité:

En cas d'égalité de points entre deux ou plusieurs équipes, le classement est déterminé par l'application des critères de départage utilisés dans l'ordre suivant :

- 1) Par le classement aux points de la ou les rencontres jouées entre eux par les clubs concernés.
- 2) Par la différence de buts sur les rencontres « aller » et « retour » jouées entre les clubs restés à égalité.
- 3) Par l'équipe ayant marqué le plus de buts à l'extérieur (sur terrain adverse) lors des rencontres programmées entre les équipes restées à égalité.
- 4) Par le meilleur classement au Challenge du Fair-play et Sportivité par Equipes des équipes restées à égalité, si le niveau a eu 75% d'arbitre officiel ou par le ratio points/nombre de matchs si le niveau a eu moins de 75% d'arbitre officiel.
- 5) Par la plus grande ancienneté dans la continuité, dans le championnat de District concerné, des équipes restées à égalité

L'équipe de Racing Club Alpin finissant premier, accède au niveau Ligue AURA

CHAMPIONNAT PROMOTION D'EXCELLENCE : (JOURNÉE 13)

Touvet-Terrasse 1 : Journée 13 : La rencontre Touvet-Terrasse 1/ L'Arbre de vie 2 reportée au 18/06/17 à 18h30 (Salle du Bresson, Le Touvet).

CHAMPIONNAT PROMOTION D'EXCELLENCE : (JOURNÉE 21)

A jouer au plus tard 04/06/2017

Domarin / Futsal Isle d'Abeau : le dimanche 04/06/17 à 11h00 (complexe sportif, Domarin)
Nuxerette Fs38 / AJF Chasse/Rhone2 : le samedi 03/06/17 à 17h00 (Gymnase Charles de Gaulle, Noyarey)
RCA Futsal 2 / Touvet-Terrasse/ : le Dimanche 04/06/17 à 19h30 (Gymnase le Vergeron, Moirans)
Pays Voironnais 2 / RC Virieu F : le jeudi 01/06/17 à 20h15 (Gymnase Lafaille, Coublevie)

CHAMPIONNAT PROMOTION D'EXCELLENCE : (JOURNÉE 22)

A jouer au plus tard 11/06/2017

RC Virieu F/ Arbre de Vie 2 : le samedi 10/06/17 à 20h00 (Halle des sports, Virieu)
Futsal Isle d'Abeau / Nuxerette Fs38 : le dimanche 11/06/17 à 19h00 (Gymnase St Hubert, l'Isle d'Abeau)
AJF Chasse/Rhone2 / RCA Futsal2 : le dimanche 11/06/17 à 19h00 (Gymnase de Chasse sur Rhône)

COMMISSION DES REGLEMENTS

TÉL. 04 76 26 82 96

REUNION DU MARDI 30 MAI 2017

Présents : M. BOULORD, M. BONO, MARTIN, SEGHIER, CHAMBARD, REPELLIN, PINEAU.

Excusé(e)s : MME STAËS. MM. VITTONNE, ROBIN.

COURRIERS

4 MONTAGNES / F.C.2.A. – U17 – 1^{ère} DIVISION – POULE A - MATCH DU 24/05/2017.

La C.R. demande aux clubs ci-dessus des explications quant à l'absence de feuille de match (informatisée ou papier).

La Commission des Règlements demande aux clubs de lui faire part de leurs observations avant le 6/06/2017.

ARTAS CHARANTONNAY / BOURBRE – U17 – PROMOTION EXCELLENCE – POULE B - MATCH DU 27/05/2017.

La C.R. demande aux clubs ci-dessus les raisons pour lesquelles la rencontre n'a pas eu lieu.

La Commission des Règlements demande aux clubs de lui faire part de leurs observations avant le 6/06/2017.

DECISIONS

N°241 : ST LATTIER / CLAIX – SENIORS – 2^{ème} DIVISION – POULE B – MATCH DU 28/05/2017.

La Commission, pris connaissance de la réserve d'avant match du club de ST LATTIER pour la dire recevable :
Joueurs brûlés.

1^{ère} partie :

Après vérification des feuilles de match de l'équipe supérieure du club de CLAIX évoluant en PROMOTION EXCELLENCE, Poule B, il s'avère que ce club a respecté les dispositions de l'article 22 des Règlements Sportifs du District.



1 joueur à 17 matchs, 1 joueur à 16 matchs, 1 joueur à 6 matchs.

Par ce motif, la CR rejette la réserve d'avant match comme non fondée et dit que le match doit être homologué selon le score acquis sur le terrain.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 10 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

N° 242 : ST GEOIRE EN VALDAINE / LA COTE ST ANDRE - U13 - PROMOTION EXCELLENCE- POULE C – MATCH DU 27/05/2017.

La Commission, pris connaissance de la réserve d'avant match du club de ST GEOIRE EN VALDAINE pour la dire irrecevable : Joueurs brulés.

Considérant l'art. 5 des REGLEMENTS championnats jeunes du District Isère football :

« Par dérogation des Règlements Sportifs du District, pour les championnats de la catégorie U13, l'article 22 ne s'applique pas ».

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 10 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

TRESORERIE DISTRICT

En vertu de l'article 17 du règlement financier du District, les clubs suivants ne sont pas à jour de leur trésorerie au 17/05/2017.

Le club ci-dessous se verront retirer 4 (quatre) points au classement concernant toutes ses équipes en vertu de l'article 17.3 du règlement financier, avec date d'effet le 31/05/2017.

550032	LA TOUR ST CLAIR
553327	PASSINS
590249	FROGES

En vertu de l'article 17 du règlement financier du District, les clubs suivants ne sont pas à jour de leur trésorerie au 17/04/2017.

Le club ci-dessous se voit retirer une deuxième fois 4 (quatre) points au classement concernant toutes ses équipes en vertu de l'article 17.3 du règlement financier, avec date d'effet le 09/05/2017.

550477	FUTSAL CLUB PICASSO
551011	BELLEDONNE GRESIVAUDAN
590490	FUTSAL MARTINEROIS

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 10 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

PRESIDENT
Jean Marc BOULORD
06 31 65 96 77

SECRETAIRE
Jean Chambard

COMMISSION SPORTIVE

RÉUNION DU 30/05/2017

Présent(e)s : A. Brault / L. Mazzoleni / F. Agaci / G. Bouat / D. Guillard / D. Marchal / M. Hesni / B. Buosi / C. Maugiron / J. Chambard

Adresse mail de la commission : sportive@isere.fff.fr

U10 U10/U11 U 11

Les plateaux ne pouvant pas avoir lieu ce 3 Juin, peuvent être joués le 17 Juin

U13

IMPORTANT :

Tous match non joué après le 10 juin sera considéré comme perdu aux deux équipes

U15 A 8

Coupe : les demi- finales sont

BAJATIERE/MANIVAL4

BALMES NORD ISERE 3/ SURE 2.

Les matchs se joueront le 10 juin à 15h00.

Toutes les feuilles de matchs qui concernent des équipes réserves seront contrôlées pour les joueurs brûlés.

U15 A 11

Courrier : Le match VALLEE BLEUE / CHARVIEU-CHAVAGNEUX se jouera à la date prévu le 10 juin car CHARVIEU a refusé le report.

OYEU pour le changement d'heure il faut l'accord officiel du club adverse.

U 17

1^{er} Division Poule B : Match sans résultat Gpt Sud Dauphiné 2 / Voreppe du 13/05 merci de nous communiquer la raison du match non joué.

Les Co- Présidents
L. Mazzoleni / F. Agaci

Le Secrétaire
J. Chambard



STADES MUNICIPAUX GRENOBLOIS

PLANNING WEEK-END

DU VENDREDI 9 JUIN 2017 AU DIMANCHE 11 JUIN 2017

STADE PORTE VILLENEUVE - TERRAIN FOOTBALL (SYNTHE.)

samedi 10 juin 2017

Match U13

AJAT VILLENEUVE 2/FC PONT DE CLAIX 2 à 13h30

Match U13

AJAT VILLENEUVE/FC CROLLES 4 à 13h30

Match U15

AJAT VILLENEUVE/US GIERES 2 à 15h30

TERRAIN UFRAPS - TERRAIN N°2 FOOTBALL (SYNTH)

samedi 10 juin 2017

Match U15

FC2A 3/FC SURE 2 à 14h00

STADE BACHELARD - TERRAIN N°1 FOOTBALL (STAB.)

vendredi 9 juin 2017

Match Foot Entreprises

GSE/ASPTT 2 à 20h00

STADE VAUCANSON - TERRAIN FOOTBALL (Synthétique)

samedi 10 juin 2017

Match U13

FC MISTRAL/ES RACHAIS à 14h00

Match U17

FC MISTRAL/CLAIX FOOT à 16h00

TERRAIN CHARLES MUNCH - TERRAIN FOOTBALL (SYNTHETIQUE)

samedi 10 juin 2017

Match U13

AS BAJATIERE/FC DEUX ROCHERS 3 à 14h00

STADE VERCORS - TERRAIN N°1 FOOTBALL (SYNTH.)

samedi 10 juin 2017

Match U13

GF38 4/FC PAYS D'ALLEVARD 2 à 14h00

Match U13

GF38 2/AC SEYSSINET 3 à 14h00

STADE VILLAGE OLYMPIQUE - TERRAIN SYNTHETIQUE

samedi 10 juin 2017

Match U13

USVO 4/AC SEYSSINET 5 à 13h30

Match U13

USVO 3/FC BOURG D'OISANS à 13h30

Match U13

USVO 5/US ST PAUL DE VARCES à 15h30

Match U13

USVO/FC2A à 15h30

Match U15

USVO 2/FC MISTRAL à 17h00

COMMISSION TECHNIQUE

MARDI 30 MAI 2017

DETECTION U14 (joueurs nés en 2003)
 Date : **MERCREDI 7 JUIN 2017 (RDV 13H45 - Fin 16H30)**
 Lieu : Complexe Sportif Paul Vieux-Melchior
 1 rue Pierre de Coubertin 38360 SASSENAGE

	NOM	PRENOM	CLUB
1	RIBOULET	PAUL	AC SEYSSINET
2	CALVO	MATEO	AC SEYSSINET
3	BOUTAHAR	WALID	AC SEYSSINET
4	PERIN	GIULIANO	AC SEYSSINET
5	LADJILI	RYAD	CHARVIEU
6	GOUBET	CLEMENT	CHARVIEU
7	RIBEIRO	LOUIS	CÔTE ST ANDRE
8	ANGELI	MATHEO	CÔTE ST ANDRE
9	HOUOT	ALEXANDRE	CÔTE ST ANDRE
10	BRICK	ILIAN	CÔTE ST ANDRE
11	AUGUGLIARO	ENZO	DOMARIN
12	RIVET	KYLIAN	DOMARIN
13	DURAND	JULES	DOMARIN
14	ADULU HAMMANI	FORTUNE	FC 2A
15	BENABDELAZIZ	NABIL	FC 2A
16	SOW	IBRAHIM	FC CROLLES BERNIN
17	SIMON	LOUIS	FC CROLLES BERNIN
18	CAPITOLINO	ALESSIO	FC CROLLES BERNIN
19	PELLISSIER ROIDOR	CLEMENT	FC CROLLES BERNIN
20	DE BENEDITTIS	ROBIN	FC CROLLES BERNIN
21	BOUCHELOUCHE	MAROUANE	FC ECHIROLLES
22	SCATAMACCHIA	ALESSIO	FC ECHIROLLES
23	LAHRECHE	MOUSSA	FC ECHIROLLES
24	BOUCHELOUCHE	SAFOUANE	FC ECHIROLLES
25	ANTUNES	MAXENCE	FC ECHIROLLES
26	LORGE	GAETAN	FC ECHIROLLES
27	DJELLOUL	YLIES	FC ECHIROLLES
28	COLONEL	KYLIAN	FC ECHIROLLES
29	RAYNAUD	JALLAL	FC ECHIROLLES
30	DOLGAN	ALPER	FC ECHIROLLES
31	NBUMGU	GRACE	FC SEYSSINS
32	NKULU BONDO	DANIEL	FCBJ
33	MAMPUNA	PRECIEUX	FCBJ
34	GUILLET	REMY	FCBJ
35	DIH	REDA	FCBJ
36	DIDOUCHE	SOFIEN	FCBJ
37	GRANGER	GREGOIRE	FCBJ
38	YOUSSOUF	MOHAMED	FCTC
39	GRUMEL	LUCAS	FORMAFOOT



40	BOUYADEL	MAHER	GF38
41	OTMANI	SAMIR	GF38
42	MODESTE	ROMAIN	GF38
43	ARGOUD	THEO	GF38
44	BEGAG	ANIS	GF38
45	BEN ABDESSATAR	AKRAM	GF38
46	BOUAZIZ	AMINE	GF38
47	ALLEGRET	TIDJI	GF38
48	ZAGHOUBANI	RAYEN	GF38
49	BOUTAIBA	SAMI	IDA
50	CAPOUNDA	VIKACH	ISERE RHODANIENNE
51	DELAC	REMY	LA MURETTE
52	ABBES	FARES	LA MURETTE
53	VILLARD	ANTHONY	LA MURETTE
54	BLAIS	JUSTIN	LA MURETTE
55	FABBRI	ENZO	LA MURETTE
56	GUICHARD	VICTOR	LA MURETTE
57	EYSSERIC	MATHIS	MOS
58	BOURECHAK	LAMINE	OC EYBENS
59	HADJERASS	MERWANE	OC EYBENS
60	KAZADI WA KAZADI	CEDRICK	OC EYBENS
61	MICHALLAT	MAXENCE	OC EYBENS
62	PEREZ	LORIS	OC EYBENS
63	BALDASSARE	ANGELO	REVENTIN
64	PAILLER	ETIENNE	US CHATTE
65	CLEYET-MERLE	FLORIAN	US CHATTE
66	YESSAAD	CHEMSEDDINE	US GIERES
67	PAOLI	BAPTISTE	VALLEE DU GUIERS
68	AVART	GHISLAIN	VALLEE DU GUIERS
69	DELPHIN	ROMAIN	VOPEPPE

JOURNEE NATIONALE U7-U9 - SAMEDI 10 JUIN

L'organisation et les documents nécessaires sont disponibles sur la page d'accueil du site.

VAE : VALIDATION D'AQUIS D'EXPERIENCE

Des informations sur la VAE sont disponibles sur le site du District rubrique : Documents : Technique.

EXPOSITION « SPORT ATTITUDE »

Dans le cadre de l'observatoire départemental du « mieux vivre ensemble au sein du club sportif » et sa collaboration avec la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, le Comité Départemental Olympique et Sportif, d'autres comités départementaux partenaires comme le Basket et le Rugby, le District de l'Isère de Football dispose d'une exposition « Sport Attitude » qu'il met à disposition du public afin d'être valorisée.

Celle-ci est composée de 8 panneaux d'affichages d'une dimension de 200x80 installés sur une structure portative avec base en fer.

Les panneaux sont regroupés par thèmes en lien avec la « Sport Attitude » à adopter pour le sportif et pour les parents dans leur rapport au club, les droits et les devoirs à respecter, mais aussi les lois dans le sport à connaître et

qui peuvent être appliquées au sein du club.

Autres outils mis à la disposition de l'emprunteur :

- 1 Guide d'utilisation
- 8 fiches au format A3

Informations, caution et réservation :

Auprès de David CAZANOVE au 06.28.42.39.51. ou david.cazanove@isere.fff.fr

Ou auprès de Nathan PICOT au 06.37.36.24.19 ou nathan.picot@yahoo.fr

CERTIFICATION CFF2 DU 14 JUIN 2017

Liste des éducateurs convoqués

O.C. D'EYBENS	BAKHALK Mehdi
ISLE D'ABEAU F.C.	BARREL Maxime
O.C. D'EYBENS	BOUACIDA Dris
CLAIX F.	BOZA Aurélien
O.C. D'EYBENS	COCUZZA Davy
ARTAS	COULAGNE Anthony
O. ST MARCELLIN	DA QUINTA FERREIRA Stéphane
VEZERONCE HUERT	DE HARO Antoine
GRENOBLE FOOT 38	DI VANNI Didier
E.S. DE MANIVAL A ST ISMIER	ESMIEU Mathieu
CLAIX F.	GAUDET Damien
F.C. VAREZE	GONCALVES Loris
ISLE D'ABEAU F.C.	GUERRIER Sébastien (excusé)
O. NORD DAUPHINE	LASSALLE Yoann
U.S. ST PAUL DE VARGES	LOPES Kevin
O.C. D'EYBENS	LUCATELLI Mickael
U.S. GIEROISE	MECCA Gaëtan
U.S. SAINT GEOIRE EN VALDAINE	MIDJO PETGANG Guy (excusé)
PAYS D'ALLEVARD	MILLION Bertrand
L.C.A. FOOT 38	PERRIN Sébastien
F.C. VAREZE	POIRIER Julien
ENT.S. DU RACHAIS	SAPET Leo Paul
O. ST MARCELLIN	SERVE Florian
ENT.S. DU RACHAIS	THOMASSET Stephen
ENT.S. DU RACHAIS	TRAGNI Robin
RIVES SP.	VAZ Anthony
CLAIX F.	VEZIEN Alexandre
L.C.A. FOOT 38	VINCENDON DUC Dorian
O. NORD DAUPHINE	ZANCA Olivier

COMMISSION DEPARTEMENTALE DES TERRAINS INSTALLATIONS SPORTIVES

RÉUNION DU MARDI 30 MAI 2017

PRESIDENT : CHASSIGNEU GUY

Membres Commission : BALDINO CATALDO – BECHET PATRICE – DUTCKOWSKI YOHAN - TOUILLON JEAN FRANCOIS

Infos Commission Saison 2016/2017 : Vous pouvez joindre la Commission
Le lundi de 10h à 11h30. Tél : 04 76 26 82 95

Courriers : Destinés à la CDTIS sont à adresser à: terrains@isere.fff.fr

Courrier envoyé :

- CLUB : US LA MURETTE
- MAIRIE : LA MURETTE

Courrier reçu :

- MAIRIES : LES ABRETS – REVENTIN-VAUGRIS - ST MARTIN D'HERES

ECLAIRAGE :

Confirmation de Classement Fédéral :

- **VILLARD-BONNOT** : Stade René BŒUF – NNI 385470101

EmH : 187lux – FU 0.72 – Emini/Emaxi 0.63 – E5 jusqu'au 22/05/2018

- **SEYSSINET PARISET** : stade Joseph GUETAT 2 – NNI 384850102

EmH : 175lux – FU 0.70 – Emini/Emaxi 0.49 - E5 jusqu'au 2/05/2018

Confirmation à réaliser : LA MURETTE (**Stade (14/06/2017)**) –

Confirmation à prévoir : ST MARTIN D'HERES (Stade Auguste DELAUNE) – En attente d'information Mairie.

CONFIRMATIONS DE CLASSEMENTS DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

La Commission des Terrains et Installations Sportives rappelle le souhait d'être consultée en amont des projets (terrains, vestiaires, club house, éclairage ...), elle permet d'éviter des non conformités, de faire en sorte que les objectifs des porteurs de projets soient atteints. La CDTIS se tient à votre disposition pour vous conseiller sur la réglementation et la mise en conformité de vos installations.

- **Tous les clubs évoluant dans les différents championnats du District, doivent posséder des installations sportives correspondant à la réglementation de l'article 40 ci-dessous. Il est demandé aux Présidents de clubs de se rapprocher de la CDTIS afin d'étudier la mise en conformité de leur installation sportive.**

Urgence pour les clubs de 1^{ère} Division et Promotion d'Excellence.

En cas d'accession au niveau supérieur de compétition, la mise en conformité conformément au Règlement des terrains devra être réalisée dans les 3 années civiles (renouvelable chaque année) qui suivent l'accession.

Le délai prévu en ce cas fera l'objet d'un échéancier entre le propriétaire de l'installation sportive et la FFF, signé par les deux parties dès la première année d'accession.

Ci-dessous la liste des Terrains et Installations Sportives dont la confirmation de classement sera effectuée en 2017. La CDTIS prendra rendez-vous avec les Clubs et les Mairies concernés.

FONTAINE	STADE MAURICE THOREZ	381690101	Niveau 5	
MORESTEL	STADE MUNICIPAL	382610101	Niveau 5	
NOTRE DAME de MESSAGE	STADE JO PIARULLI	382790101	Niveau 5	28/03/2017
POLIENAS	STADE DE LA MARCOUSSE	382100101	Niveau 5	
SALAGNON	STADE MUNICIPAL	384670101	Niveau 5	
ST EGREVE	STADE BALESTRAS 3	383820103	Foot à 11 SYE	Tests avt 30/06/17
ST GENIX SUR GUIERS	STADE DE LA FORET	732360101	Niveau 5 SYE	Tests reçu OK
ST MARTIN D'HERES	STADE AUGUSTE DELAUNE	384210201	Niveau 5 SYE	
ST MARTIN LE VINOUX	STADE INTERCOMMUNAL	384230201	Niveau 6 SY	
ST VERAND	SATADE JM VARLOTAUX	384630101	Niveau 5	19/05/2017

Rappel : Les confirmations de classement des installations sportives se font **tous les 10ans**.

Pour les terrains synthétiques, les tests de qualités sportives doivent être réalisés **tous les 5ans**

Organismes de contrôles in situ des gazons synthétiques :

- LABOSPORT France – 72100 LE MANS : <http://labosport.fr/contact-us/labosport-france>
- NOVAREA – 28000 CHARTRES : <http://novarea-tec.com/contact.html>
- C2S – 38070 ST QUENTIN FALLAVIER : <http://www.c-2-s.fr/contact.php>

Dans le cadre du Règlement de la FFF et selon le code du Sport (art.L.131.16), une installation utilisée pour l'organisation d'une manifestation ouverte à ses licenciés(es) en compétition officielle doit être classée. Il a été établi des niveaux de classement en correspondance avec le niveau de compétition recommandée suivant les RG du District de l'Isère (art. 40)

Art 40.1 : Les Installations Sportives des clubs opérant en **Excellence** et **Promotion d'Excellence** seniors masculins du District de l'ISERE doivent être classées de **Niveau 5**.

Note : Les Installations Sportives des clubs jouant à onze en **Excellence** féminine ainsi qu'en U19, U17, et U15 garçons doivent être classées de **Niveau 5**.

	Correspondance Compétition Seniors masculins	Compétition Seniors féminines ainsi que U19 / U17 / U15 garçons
Niveau 5	Excellence - Promotion Excellence	Excellence
Niveau 6	1 ^{ère} division à 4 ^{ème} division	Promotion d'Excellence – 1 ^{ère} Division
Niveau Foot à 11	Autres	
4 Niveaux pour les terrains de football réduit	Foot A8, Foot A5, Foot A4, Foot A3	

« FONDS D'AIDE AU FOOTBALL AMATEUR » F.A.F.A

Présents : Michel MUFFAT-JOLY – Guy CHASSIGNEU – Jacques RAYMOND

.....

A l'attention des Mairies et des Clubs, un projet est à l'étude sur votre commune concernant les Installations Sportives – L'Emploi – Le Transport : le porteur du projet peut prendre contact auprès de la **Commission FAFA du District** pour avis et préparation du dossier.

Rappel : Concernant le F.A.F.A 2016/2017, il n'y a plus de subvention disponible.

